



# **Contractualisation 2023 – 2025**

## **Landes Nature Côte d'Argent**

### **COPIIL de finalisation**

*16 juin 2022 à Mimizan-Plage*





**Arnaud GOMEZ**

Président du Pays Landes Nature Côte d'Argent



**Sophie WEBER**

Conseillère régionale, référente pour le territoire de  
Landes Nature Côte d'Argent

## Ordre du jour du COPIL

- Présentation de la démarche de contractualisation et de son inscription dans le contexte territorial et régional
- Partage de la méthodologique relative à l'élaboration du plan d'action
- Présentation des axes de la stratégie du contrat de développement et de transitions, illustrés par des projets issus du futur plan d'actions

# Rappel des enjeux et ambitions de la nouvelle politique contractuelle régionale



## **Laurence ROUEDE**

Vice-Présidente du conseil régional en charge du développement, de l'équité des territoires et des contractualisations

## Co-construction Région- Territoires

- Approche ascendante
- Partage des éléments de bilan et des enjeux du territoire
- Proximité, dialogue territorial et « sur-mesure »
- COPIL élargi
- Stratégie partagée

## Priorité aux projets transitions/ruralité

- Emergence de projets générateurs d'attractivité et d'emplois sur les territoires
- Priorisation des projets répondant aux ambitions de la feuille de route Néo Terra et aux compétences régionales (thématiques cibles)
- Un attention forte portée aux projets portés par les acteurs ruraux

## Périmètre « intégrateur »

- Objectif de simplification et de lisibilité de l'action régionale
- Cohérence des périmètres avec OS 5-LEADER
- Articulation démarches régionales (Mobilité, tourisme...)
- Stratégies territoriales visant à renforcer les solidarités urbain-rural

# Etat d'avancement de la contractualisation

## 1<sup>ère</sup> phase

- Bilan du contrat de dynamisation et de cohésion (2018-2021) et présentation de la nouvelle politique contractuelle – COPIL du 25/11/2021
- Partage des éléments de diagnostic et des pistes d'enjeux du territoire – COPIL du 11/02/2022

## 2<sup>ème</sup> phase

- 11 mars – 15 avril 2022 : remontée des fiches projets et des projets en amorçage par le Pays LNCA
- 20 avril – 18 mai 2022 : sollicitation des avis auprès des directions sectorielles de la Région sur les fiches projet
- Stabilisation du plan d'action et de la stratégie du contrat

**COPIL final de contractualisation**

# Les enjeux du territoire issus des éléments de diagnostic

- **Croissance de la population, tourisme et préservation de l'environnement** : comment favoriser un aménagement durable du littoral et rationaliser l'utilisation des sols ? Comment mieux appréhender la pression touristique et excursionniste sur le territoire (gestion des déchets, pression foncière...) ?
- **Attractivité, chômage et spécialisation économique** : comment favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en emploi ? Comment faciliter la formation et la montée en compétences des Demandeurs d'Emploi ?
- **Accès aux équipements et aux services** : Comment conforter le maillage territorial de l'offre de services et d'équipements ? Renforcer les mobilités durables ? Développer l'offre locale ? Dématérialiser des services ?
- **Environnement** : quelle stratégie foncière développer pour favoriser un repli des structures en retro-littoral et renforcer la gestion du trait de côte ? Comment limiter la pollution des lacs ?
- **Mobilité** : quels liens avec les territoires voisins ? Quelles réponses aux besoins de mobilité du quotidien et à la mobilité inclusive ? Quels modes de transport alternatifs : covoiturage, mobilités actives ? Transport et tourisme, quelle offre, quelle organisation ?



- **Objectif 1 : Préserver les ressources, en faire émerger de nouvelles, en tirer des richesses qui fertilisent le territoire** – Accompagner, faciliter la mutation écologique et économique du territoire
- **Objectif 2 : Organiser l'équité, la solidarité et la justice sociale et territoriale** - Permettre une approche différenciée du territoire et des populations pour une meilleure cohésion sociale et territoriale
- **Objectif 3 : Bâtir le bien-vivre et la qualité de vie (de tout le vivant)** – Faire du « Bien vivre » un levier d'attractivité et de transitions dans un souci d'autonomie territoriale et en jouant avec les interdépendances

## Action régionale à 360° pour le territoire LNCA:

25 opérations soutenues par la Région pour un montant de **472 243 €** jusqu'à avril 2022

DATAR	22 500,00 €
DEE INDUSTRIE	234 036,00 €
DEE ECO TERRITORIALE	38 000,00 €
ENVIRONNEMENT	1 684,00 €
TOURISME	25 000,00 €
EDUCATION	101 523,18 €
SPORT VIE ASSOCIATIVE	4 000,00 €
CULTURE	45 500,00 €
<b>Total</b>	<b>472 243,18 €</b>

## Des projets présentés en commission permanente en 2022

- Etude Plan Plage de la commune de Saint-Julien, soutien proposé à hauteur de **8 951€**
- Etude Plan Plage Cdc de Mimizan, soutien proposé à hauteur de **26 000€**

## Un projet qui sera soutenu dans le cadre du FEDER au titre du REACT-EU

- Soutien à hauteur de **795 000€ maximum** à la Commune de St Julien en Born pour le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelles, présenté à l'ICP de juillet

## Les projets matures :

- 33 fiches projets recensées (hors ingénierie)
- Pré-instruction des projets au regard des compétences et règlements d'intervention de la Région

## Les projets en amorçage :

- 67 projets recensés
- Proposition d'inscrire des projets relevant des compétences régionales au plan d'action du contrat

## Code couleur du plan d'action

éligible / non-éligible / avis réservé / orienté vers le FEDER / \* Chantier clé

**Projets non-identifiés à ce stade pourront être intégrés au plan d'actions durant les 3 années de mise en œuvre du contrat après présentation en Copil de suivi**

**Objectif 1 : Préserver les ressources, en faire émerger de nouvelles, en tirer des richesses qui fertilisent le territoire** - Accompagner, faciliter la mutation écologique et économique du territoire

**1.1 : Engager la mutation du modèle économique du territoire au regard des enjeux environnementaux**

*Favoriser la mutation de la filière touristique vers un tourisme durable, valoriser localement la filière bois, engager la transformation de l'agronomie en lien avec l'alimentation locale et les préservations écologiques...*

Amorçage :

- Etude et stratégie foncière agricole, Pays LNCA
- Mise en œuvre du Plan Plage, Communauté de communes de Mimizan

**Objectif 1 : Préserver les ressources, en faire émerger de nouvelles, en tirer des richesses qui fertilisent le territoire** - Accompagner, faciliter la mutation écologique et économique du territoire

**1.2 : Valoriser et mieux exploiter les ressources locales et développer de nouvelles activités au bénéfice des transitions**

*Accompagner l'installation et le déploiement d'activités (ESS, économie circulaire...), développer la production d'énergies renouvelables...*

Amorçage :

- Recyclerie, Les Grands Lacs
- Culture et patrimoine, faire des ressources locales un levier de développement du territoire\*, Pays LNCA

**Objectif 2 : Organiser l'équité, la solidarité et la justice sociale et territoriale** - Permettre une approche différenciée du territoire et des populations pour une meilleure cohésion sociale et territoriale

## 2.1 : Offrir un meilleur cadre de vie à chacun sur tout le territoire

- Maison des saisonniers à Parentis, Les Grands Lacs
- Amorçage :
- Résidence jeunes, jeunes apprentis, commune de Léon

**Objectif 2 : Organiser l'équité, la solidarité et la justice sociale et territoriale** - Permettre une approche différenciée du territoire et des populations pour une meilleure cohésion sociale et territoriale

## **2.2 : Etre un territoire solidaire et cultiver l'attractivité pour répondre aux besoins de la population**

*Favoriser l'adéquation entre la demande et l'offre d'emploi sur le territoire, développer la silver-économie, améliorer le maintien et l'attractivité du territoire en faveur des jeunes...*

- Animation du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, Communauté de communes de Mimizan

### Amorçage :

- Préparation opérationnelle à l'emploi, Le P'tit nous

**Objectif 3 : Bâtir le bien-vivre et la qualité de vie (de tout le vivant) -** Faire du « Bien vivre » un levier d'attractivité et de transition dans un souci d'autonomie territoriale et en jouant avec les interdépendances

## 3.1 : Faire de la qualité de vie un bien commun

*Préserver la biodiversité et protéger le patrimoine naturel et bâti, mieux appréhender les risques écologiques, soutenir la culture comme éléments identitaire du territoire, développer l'attractivité des centres-bourgs...*

- Création d'une voie verte à Contis, commune de Saint-Julien en Born

### Amorçage :

- Restauration de l'église de Lévignac



**Objectif 3 : Bâtir le bien-vivre et la qualité de vie (de tout le vivant) -** Faire du « Bien vivre » un levier d'attractivité et de transition dans un souci d'autonomie territoriale et en jouant avec les interdépendances

## **3.2 : Réinventer l'accessibilité et les mobilités**

*Favoriser l'innovation pour répondre aux enjeux d'accessibilité des services, conforter les initiatives en faveur des mobilités alternatives...*

- Transport à la demande, Les Grands Lacs

### Amorçage :

- Réhabilitation d'un café pour créer un tiers-lieu / café associatif, Biscarrosse

# Contrat de développement et de transitions

## Un chantier clé identifié

- Favoriser la rencontre entre les besoins en termes de recrutement et l'offre de formation du territoire, en lien avec la réflexion sur les orientations de NOMAD'

## Une piste de chantier clé identifiée

- Faire des ressources locales un levier de développement : culture et patrimoine, alimentaire, ...

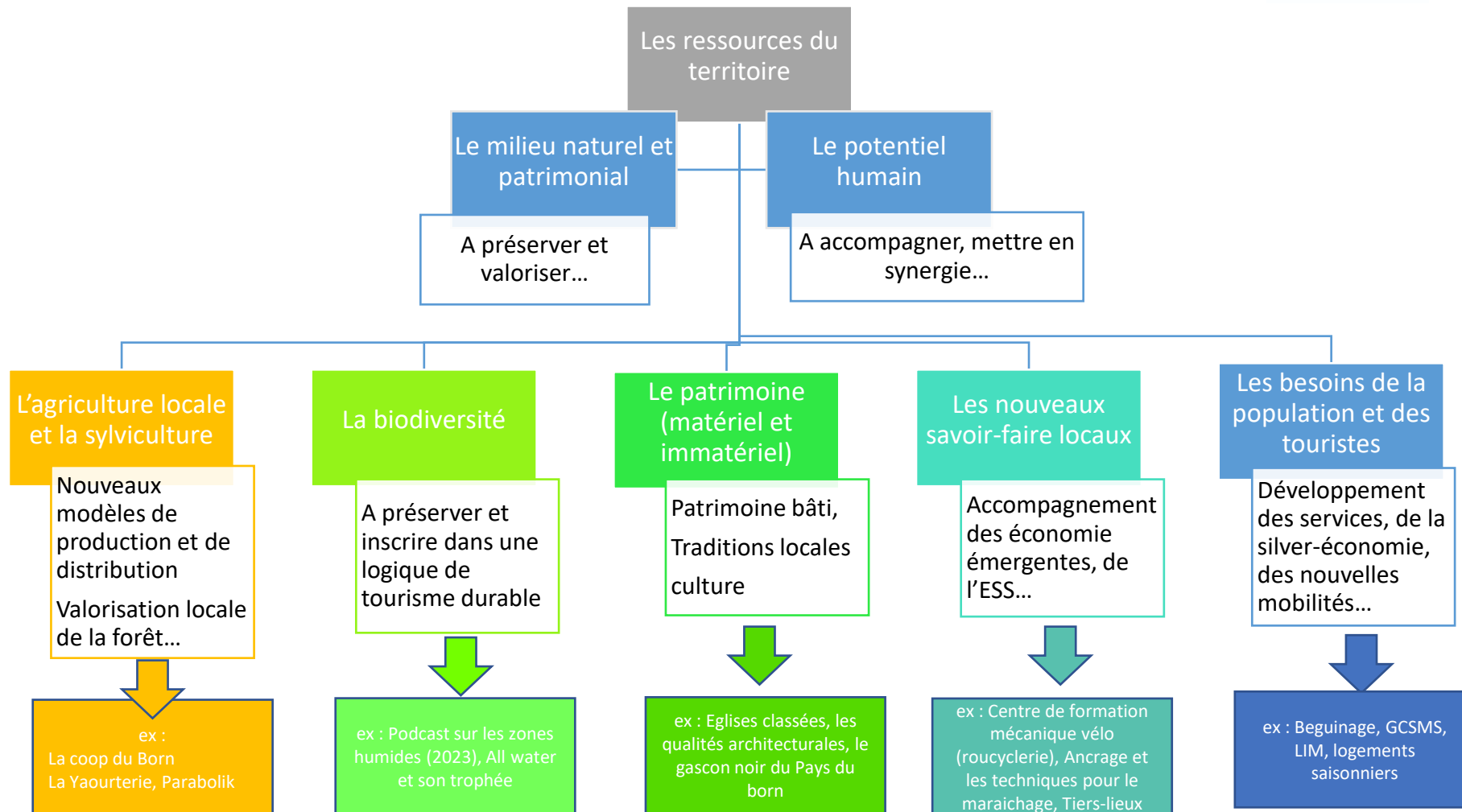
## Chantier 2 : ce qui fait Ressources pour le territoire

Dans un logique de transition  
écologique et énergétique

En animant un  
processus déjà  
engagé de  
démocratie locale

En bénéficiant de la  
dynamique LEADER  
et des financements  
européens

# Chantier 2 : ce qui fait Ressources pour le territoire



# Prochaines étapes en vue de l'adoption définitive du contrat de territoire

- Délibération des intercommunalités aux conseils de rentrée, avant mi-octobre
- Vote du contrat à la séance plénière du conseil régional du 17 octobre 2022
- Signature du contrat par les parties prenantes
- Mise en œuvre du contrat à partir du 1er janvier 2023